

S.C.I.N.

Procès Verbal du Comité Syndical

**- Séance du 12 juillet 2010 à 18 heures 30 -
Sausheim**

Sur convocation du 2 juillet 2010 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité syndical du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 12 juillet 2010 à 18 heures 30, dans ses locaux à Sausheim.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Jean-Claude **NIEDERGANG**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Christine **PLAS**, Patrick **RIETZ**, Raymonde **RISACHER**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**, Philippe **WOLFF**.

Excusés : Madame Catherine **MATHIEU-BECHT** avec procuration à Monsieur Olivier **BECHT**, Monsieur Georges **OTTENWAELDER** avec procuration à Monsieur Bernard **NOTTER**, Monsieur Bernard **RAPP** avec procuration à Monsieur Jean-Pierre **FÄH**, Monsieur Michel **RIES** avec procuration à Madame Raymonde **RISACHER**, Monsieur Jean-Marie **SCHNEIDER** avec procuration à Monsieur Gérard **LAMY**.

Assistait à la séance :

- M. Laurent BENGOLD

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 35, salue l'ensemble des délégués présents, puis donne lecture des procurations. Il passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : **Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 juin 2010**

Le procès-verbal du comité syndical du 9 juin 2010 a été transmis par courrier, à l'ensemble des délégués, préalablement à la séance.

Monsieur le président propose à l'assemblée d'en approuver les termes et la rédaction.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le procès-verbal du comité syndical du 9 juin 2010.**

Point n° 2 : **Recrutement d'un agent saisonnier pour le mois de juillet 2010**

Aux termes de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités locales ou leurs groupements peuvent recruter des agents saisonniers, pour faire face notamment, à des besoins ponctuels.

En prévision de la période estivale et afin de pallier l'absence des personnels titulaires, il paraît judicieux de renforcer les services de l'accueil et du secrétariat pour la période du 1^{er} au 31 juillet prochain.

Aussi, il est proposé au comité syndical d'autoriser M. le président à recruter un agent saisonnier non titulaire à temps complet pour exercer les fonctions de secrétaire, correspondant au grade d'adjoint administratif de 2^e classe.

La rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire afférente aux adjoints administratifs 2^e classe, 1^{er} échelon. Les présentes dispositions entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le recrutement d'un agent saisonnier, pour le mois de juillet 2010, aux conditions ci-dessus énoncées ;**
- **Charge M. le président de procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Point n° 3 : Tableau des effectifs – modification à compter du 1^{er} août 2010
– création d'un poste d'ingénieur principal**

Un agent de la collectivité remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade, tant au niveau du mérite que de son classement au sein de la grille d'ingénieur territorial.

Afin de procéder aux démarches nécessaires pour le nommer dans le grade d'ingénieur principal, il est proposé au comité syndical de créer le poste, et par conséquent, de modifier comme suit, à compter du 1^{er} août 2010, le tableau des effectifs du syndicat :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Emplois fonctionnels	DGS	1
Filière administrative		
Attaché territorial	Attaché	1
Rédacteur	Rédacteur	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1 ^{ère} cl.	3
	Adjoint administratif de 2 ^e cl.	2
Filière technique		
Ingénieur	Ingénieur principal	1
	Ingénieur	1
Technicien supérieur	Technicien supérieur chef	1
	Technicien supérieur principal	2
	Technicien supérieur	6
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	4
Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1
Total		24

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide de modifier comme ci-dessus indiqué le tableau des effectifs du syndicat ;**
- **Dit que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations et des charges sociales correspondant à l'emploi ainsi créé seront, en tant que de besoin, inscrits au budget primitif de l'exercice 2010 à travers une décision modificative.**

Point n° 4 : Baldersheim – réaménagement de la rue de Bretagne et de l'impasse du Jura – validation de l'A.P.D – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

Les opérations de réaménagement de la rue de Bretagne et de l'impasse du Jura à Baldersheim ont été retenues au titre des travaux de voirie 2010.

Le projet porte sur le réaménagement de l'emprise du domaine public, qui consiste à reprendre la structure de chaussée, à créer de nouveaux trottoirs avec bordures franchissables, à modifier l'aménagement de l'impasse du Jura avec la création d'une placette de retournement et à améliorer le réseau d'éclairage public.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 381 309,50 € HT (456 046,16 € TTC).

Une aide financière à sa réalisation sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin.

Les crédits de paiement nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-21002 du budget primitif.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les composantes du projet d'aménagement, telles que présentées ;**
- **Décide d'en arrêter au stade A.P.D.-D.C.E. le coût prévisionnel à 381 309,50 € HT (456 046,16 € TTC) ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes démarches utiles en vue de l'attribution d'une aide financière de la part du conseil général du Haut-Rhin.**

Point n° 5 : Dietwiller – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom rue du Général de Gaulle (RD 6 bis – programme 2010)

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N souhaite enfouir certaines lignes de télécommunication dans le cadre de l'aménagement de la rue du Général de Gaulle à Dietwiller (programme 2010).

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix concernant le câblage en vue de la mise en souterrain des lignes de télécommunication existantes à cet endroit.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 854,70 € HT (1 022,22 € TTC) pour les prestations d'ingénierie et à 2 415,60 € HT (2 889,06 € TTC) pour les travaux de câblage et la conduite d'opération ; l'ensemble sera préfinancé par France Télécom.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux de voirie qui a été conclu avec l'entreprise attributaire Colas Est de Pfastatt, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2042-065 du budget primitif 2010.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Général de Gaulle à Dietwiller, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 6 : Habsheim – aménagement de la rue du Général de Gaulle (RD 201) – avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Eurovia

Par délibération du 1^{er} Juillet 2009, l'assemblée délibérante de la C.C.I.N. autorisait la signature d'un marché d'un montant de 772 075,60 € HT (923 402,42 € TTC) avec l'entreprise Eurovia de Kingersheim dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Général de Gaulle à Habsheim.

Cette opération a été reprise par le S.C.I.N., devenu depuis le 1^{er} janvier 2010 compétent en matière de conception et réalisation de travaux d'aménagement sur la voirie communale.

Les travaux du marché initial, doivent aujourd'hui faire l'objet d'adaptations techniques, demandées par la commune. Ces prestations supplémentaires consistent en :

- L'ajout de parkings en dalles gazon ;
- Le déplacement d'une conduite d'assainissement des eaux usées située sous l'emprise du giratoire ;
- La mise en place de détecteurs de vitesse.

Le coût de ces prestations supplémentaires est chiffré à 28 793,50 € HT (34 437,03 € TTC), portant le nouveau montant du marché à 800 869,10 € HT (957 839,45 € TTC) ; l'avenant à intervenir représente une augmentation de 3,7 % du montant initial du marché. Il a été présenté pour information, à la commission M.A.P.A. du 30 juin 2010.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 231744-044 du budget primitif 2010 à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant n° 1, d'un montant de 28 793,50 € HT (34 437,03 € TTC), à intervenir dans le cadre du marché passé avec l'entreprise Eurovia pour les travaux d'aménagement de la rue du Général de Gaulle à Habsheim ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Point n° 7 : Rixheim – réaménagement de la rue Georges Bizet – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement de la rue Georges Bizet à Rixheim, a été retenue au titre des travaux de voirie 2010.

Le projet porte sur le réaménagement de l'emprise du domaine public sur une longueur d'environ 70 m ; il consiste à remodeler entièrement les espaces par la restructuration de la chaussée, la réalisation de trottoirs, l'enfouissement du réseau France Télécom et la création d'un réseau d'éclairage public.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 58 115,00 € HT (69 505,54 € TTC).

Une aide financière à sa réalisation sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin et auprès du S.I.V.O.M. de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de chaussée.

Les crédits de paiement nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-41003 du budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les composantes du projet d'aménagement, telles que présentées ;**
- **Décide d'en arrêter au stade A.P.D.-D.C.E. le coût prévisionnel à 58 115,00 € HT (69 505,54 € TTC) ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes démarches utiles en vue de l'attribution d'aides financières de la part du conseil général du Haut-Rhin et du SIVOM de l'agglomération mulhousienne.**

Point n° 8 : Rixheim – réaménagement de la rue Jean Jaurès – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement de la rue Jean Jaurès à Rixheim, a été retenue au titre des travaux de voirie 2010.

Le projet porte sur le réaménagement de l'emprise du domaine public ; il consiste à remodeler entièrement les espaces par la restructuration de la chaussée, la réalisation des trottoirs, l'enfouissement du réseau France Télécom et l'amélioration du réseau d'éclairage public.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 350 000,00 € HT (418 600,00 € TTC).

Une aide financière à sa réalisation sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin et auprès du S.I.V.O.M. de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de chaussée.

Les crédits de paiement nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-41002 du budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les composantes du projet d'aménagement, telles que présentées ;**
- **Décide d'en arrêter au stade A.P.D.-D.C.E. le coût prévisionnel à 350 000,00 € HT (418 600,00 € TTC) ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes démarches utiles en vue de l'attribution d'aides financières de la part du conseil général du Haut-Rhin et du SIVOM de l'agglomération mulhousienne.**

Point n° 9 : Sausheim – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom rue de la Hardt

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N souhaite enfouir certaines lignes de télécommunication dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Hardt à Sausheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix concernant le câblage en vue de la mise en souterrain des lignes de télécommunication existantes à cet endroit.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 1 764,00 € HT (2 109,74 € TTC) pour les prestations d'ingénierie et à 8 000,00 € HT (9 568,00 € TTC) pour les travaux de câblage et la conduite d'opération ; l'ensemble sera préfinancé par France Télécom.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux de voirie qui a été conclu avec l'entreprise attributaire Sarmac de Rixheim, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2042019-2 du budget primitif 2010.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du de la Hardt à Sausheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 10 : Sausheim – aménagement de la rue de Baldersheim – programme 2010 – avenant n° 1 au marché d'éclairage public

Par délibération du 27 mai 2009, l'assemblée délibérante de la C.C.I.N. autorisait la signature d'un marché d'un montant de 61 110,00 € HT (73 087,56 € TTC) avec l'entreprise Sobeca d'Ensisheim dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Baldersheim à Sausheim.

Les travaux du marché initial, doivent faire l'objet d'adaptations techniques.

Celles-ci sont nécessaires pour répondre notamment à différents problèmes de positionnement de candélabres mis en exergue par les résultats de mesures d'éclairage ; l'implantation des candélabres sera revue, et ceux-ci seront étendus jusqu'au rond-point du giratoire de Baldersheim, afin d'obtenir notamment une uniformité d'éclairage.

Ces prestations supplémentaires ont été évaluées à 17 087,00 € HT (20 436,05 € TTC) et nécessitent la passation d'un avenant augmentant de 28 % le montant du marché initial et portant le nouveau montant du marché à 78 197,00 € HT (93 523,61 € TTC).

La commission M.AP.A. a examiné cette proposition d'avenant le 30 juin 2010 et a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 231719-019 du budget primitif 2010 à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant n° 1, d'un montant de 17 087,00 € HT (20 436,05 € TTC), à intervenir dans le cadre du marché passé avec l'entreprise Sobeca pour les travaux d'aménagement de la rue de Baldersheim à Sausheim ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Point n° 11 : Habsheim – extension et renforcement de l'isolation thermique de l'école Nathan Katz – procès verbal de mise a disposition – autorisation de signer

L'opération d'extension et de renforcement de l'isolation thermique de l'école Nathan Katz à Habsheim a été retenue pour l'année 2010 au titre du programme pluriannuel de travaux du syndicat de communes de l'île Napoléon.

En application de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée, dans le cadre de l'intercommunalité.

L'article 3 des statuts du syndicat de communes disposant que le syndicat est compétent pour la « construction, rénovation ou grosses réparations de bâtiments communaux recevant du public après établissement d'un procès verbal de mise à disposition entre les communes concernées et le syndicat », il convient à présent d'établir entre la commune de Habsheim et le syndicat de communes de l'île Napoléon, un procès verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers de l'école Nathan Katz.

Conformément à l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales, ce procès verbal a pour objet de préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens mise à disposition ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

La levée de l'ensemble des réserves résultant des travaux entraînera automatiquement la fin de la mise à disposition et le retour à la commune de Habsheim de l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens mobiliers et immobiliers de l'école Nathan Katz.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à signer avec la commune de Habsheim le procès verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers de l'école Nathan Katz.**

Point n° 12 : Sausheim – projet de rénovation de la toiture du centre technique municipal et installation de panneaux photovoltaïques – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

L'opération de rénovation de la toiture du centre technique municipal de Sausheim avec l'installation de panneaux solaires photovoltaïques figure au programme pluriannuel des travaux du syndicat de communes de l'île Napoléon.

A ce stade de la réflexion, les services techniques du S.C.I.N. ont estimé le coût prévisionnel de l'opération à 1 600 000,00 € HT.

Ce projet, qui constitue l'un des axes majeurs de la politique de développement durable menée par le syndicat pour le compte de la commune, nécessite de s'associer les compétences d'un groupement de maîtrise d'œuvre avec un bureau d'études hautement qualifié dans ce domaine.

Les composantes de ce marché de prestations intellectuelles « loi MOP » s'ordonneraient comme suit :

- Domaine fonctionnel : bâtiment, sous section réhabilitation d'ouvrage de bâtiment ;
- Mission DIAG permettant de déterminer la faisabilité de l'opération afin d'étudier les solutions techniques les plus appropriées pour assurer la pérennité de l'ouvrage et obtenir un résultat optimal concernant l'exploitation de l'énergie ;
- Mission de base comprenant les éléments suivants : APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR et VISA ;
- Mission complémentaire : OPC

A ce titre, il est nécessaire d'engager une consultation par voie de marché à procédure adaptée (M.A.P.A.) permettant de désigner le maître d'œuvre en charge d'étudier la faisabilité, de définir les besoins et le coût financier de cette opération.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-31007 du budget primitif.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation établie par les services techniques du syndicat, qui s'élève à 1 600 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de marché à procédure adaptée (M.A.P.A.).**

Point n° 13 : Sausheim – remplacement des menuiseries extérieures de la mairie – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de remplacement des menuiseries extérieures de la mairie de Sausheim a été retenue pour l'année 2010 au titre du programme pluriannuel de travaux du syndicat de communes de l'île Napoléon.

Ces travaux consistent à changer les châssis vitrés bois actuellement en place par des châssis en aluminium à rupture de pont thermique, ou en option par des châssis bois-aluminium, à vitrages isolants conformes à la norme RT 2005. Les volets à battants bois seront également remplacés en totalité par des volets en aluminium.

Une première approche financière arrête l'estimation prévisionnelle des travaux en phase A.P.D. à 90 000,00 € HT, hors option.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-31004 du budget primitif 2010.

La mise en concurrence sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée (M.A.P.A.).

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux liés au remplacement des fenêtres et volets de la mairie de Sausheim, chiffrée à 90 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation par voie de marché à procédure adaptée (M.A.P.A.)**
- **Charge M. le président de solliciter une subvention auprès du conseil général du Haut-Rhin.**

Point n° 14 : Equipements communautaires petite enfance et périscolaire à Sausheim, Rixheim et Dietwiller – convention cadre - convention de maîtrise d'ouvrage désignée – autorisation de signer

Préalablement à la fusion des intercommunalités mulhousiennes au 1^{er} janvier 2010, la communauté de communes de l'Île Napoléon avait programmé un certain nombre d'opérations importantes, dont :

- La construction d'un ensemble périscolaire, petite enfance, salle associative et parking à Rixheim Entremont ;
- La construction d'une structure d'accueil périscolaire à Sausheim ;
- La construction d'une structure d'accueil périscolaire et petite enfance à Rixheim Ile Napoléon ;
- La construction d'une école et d'un périscolaire à Dietwiller ;
- La crèche de Sausheim.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, plusieurs de ces opérations relèvent à la fois de la compétence « construction, rénovation ou grosses réparations de bâtiments communaux recevant du public après établissement d'un procès verbal de mise à disposition entre les communes concernées et le syndicat » du syndicat de communes de l'Île Napoléon et la compétence « réalisation en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée et fonctionnement en régie directe ou déléguée des équipements de petite enfance, relais assistantes maternelles, lieu de parentalité, accueil périscolaire préélémentaire et élémentaire les jours de classe : matin, midi et après la classe » de Mulhouse Alsace Agglomération.

Pour ces opérations, le syndicat de communes de l'Île Napoléon et M2A, souhaitent à présent conclure une convention cadre précisant leur maîtrise d'ouvrage, et notamment :

- De recourir à une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la transformation et l'extension des locaux de l'ancien siège de la C.C.I.N. en structure d'accueil petite enfance à Sausheim ;

- De conclure une convention de maîtrise d'ouvrage désignée pour les quatre autres opérations susmentionnées, en application de l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique ;
- Les modalités de financement de ces opérations.

Par délibération du 24 février 2010, le syndicat de communes avait approuvé la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de construction d'un ensemble périscolaire, petite enfance, salle associative et parking à Rixheim Entremont. En conséquence, il convient de résilier par un avenant n° 1, la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée y afférant.

De plus, par délibération du 9 juin 2010, le comité syndical avait approuvé la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec M2A pour la construction d'une structure d'accueil périscolaire à Sausheim. Cette convention étant non encore formalisée, et à présent obsolète, il convient d'annuler la délibération susvisée.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à signer avec M2A l'avenant n° 1 de résiliation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'un ensemble périscolaire, petite enfance, salle associative et parking à Rixheim Entremont ;**
- **Annule la délibération du 9 juin 2010 autorisant la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'une structure d'accueil périscolaire à Sausheim ;**
- **Autorise M. le président à signer avec M2A une convention cadre précisant les modalités de maîtrise d'ouvrage et les modalités de financement des cinq opérations ;**
- **Autorise M. le président à signer avec M2A une convention de maîtrise d'ouvrage désignée pour les opérations de :**
 - o **Construction d'un ensemble périscolaire, petite enfance, salle associative et parking à Rixheim Entremont ;**
 - o **Construction d'une structure d'accueil périscolaire à Sausheim ;**
 - o **Construction d'une structure d'accueil périscolaire et petite enfance à Rixheim Ile Napoléon ;**
 - o **Construction d'une école et d'un périscolaire à Dietwiller.**

Point n° 15 : Baldersheim – mise en place d'une offre d'accueil de loisirs sans hébergement – attribution du marché

- Monsieur Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Conformément à l'article 3 de ses statuts, le syndicat de communes de l'Île Napoléon est compétent en matière de « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse ».

Dans ce cadre et à la demande des élus de Baldersheim, il a souhaité développer un service récréatif d'accueil de loisirs sans hébergement et d'actions jeunesse complémentaire sur cette commune.

Ce service permettrait d'accueillir 10 enfants en « maternelle » et 10 enfants en « élémentaire », pour les petites vacances de la Toussaint, de Carnaval et de Pâques, ainsi que les 4 semaines du mois de juillet lors des grandes vacances.

Est également prévue, la réalisation de trois stages sportifs ou culturels sans hébergement d'une durée d'une semaine répartis sur l'année, pour 15 enfants de 7 à 12 ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 10 mai 2010. A l'issue de la date limite de remise des offres, le 2 juin 2010 à 17 h 00, une seule offre a été réceptionnée.

Lors de ses séances des 3 et 4 juin 2010 et à l'issue de l'analyse des offres, la commission M.A.P.A. a émis un avis favorable à l'attribution du marché de service récréatifs à l'association « Les Copains d'Abord » de Sausheim pour un montant de 145 125,00 € (pour une durée maximum de 27 mois) aux motifs qu'elle présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention – M. Jean-Pierre BARI) :

- **Prend acte du résultat de la consultation ;**
- **Décide d'attribuer la mission de services récréatifs, d'accueil de loisirs et d'actions jeunesse sur la commune de Baldersheim à l'association « Les Copains d'Abord » de Sausheim, pour un montant de 145 125 € ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché y afférent.**

Point n° 16 : Prise en charge des frais de transport vers la piscine pour les élèves des écoles

- Monsieur Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

Dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire, le principe de la continuité de prise en charge des dépenses liées au droit d'accès des élèves issus des écoles élémentaires de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim a été confirmé par la communauté d'agglomération M2A.

Reste à régler la question du transport collectif, qui représente une dépense globale annuelle approximative de 25 000,00 € TTC (estimation basée sur l'ancien marché souscrit par la C.C.I.N. avec la société Cars Est).

Afin d'assurer la continuité du service dès la prochaine rentrée scolaire, il est proposé au comité syndical d'approuver le principe de prise en charge de ce transport et d'autoriser M. le président à organiser une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6247 du budget à travers une décision modificative.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe de prise en charge du transport des élèves des écoles élémentaires de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim vers le centre nautique Ile Napoléon dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire ;**
- **Charge M. le président d'organiser la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée, pour désigner le prestataire qui effectuera ce transport au cours de l'année scolaire 2010-2011.**

Point n° 17 : Divers

Le prochain comité syndical se tiendra le mardi 14 septembre 2010 à 18 heures 30, en mairie de Sausheim. Il sera précédé, à 17 heures 30, au même endroit, d'une réunion de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.

Sausheim, le 12 juillet 2010